

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain
QUILICHINI et Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE D'AZZANA

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions de l'article 2261 du Code Civil suivant acte reçu par Maître Thomas FORT, Notaire à AJACCIO, le 24 mai 2018, a été constatée la qualité de propriétaire des biens ci-après désignés, de la personne suivante :

Monsieur Claude Julien Raoul MARCANGELI, époux de Madame Micheline Aline GARCIA, demeurant à AJACCIO (20000) 3 boulevard Sylvestre Marcaggi. Né à AJACCIO (20000), le 22 avril 1933. Marié à la mairie de CASAGLIONE (20111), le 24 août 2016 sous le régime de la communauté universelle, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître François SUZZONI, notaire à AJACCIO, le 3 août 2016. Décédé à AJACCIO (20000) (FRANCE), le 14 décembre 2016.

Sur la commune de AZZANA (20121), plusieurs parcelles de terre cadastrées section B numéro 188 lieudit licciole d'une surface de 00ha 12a 34ca, section AB numéro 120, lieudit milelli d'une surface de 00ha 03a 25ca, section AC numéro 38, lieudit collo gualdo d'une surface de 00ha 03a 30ca, section AC numéro 89 lieudit fontanaccia d'une surface de 00ha 01a 90ca, section AC numéro 151 lieudit aja d'une surface de 00ha 01a 65ca. Et une maison en ruine cadastrée section AC numéro 68, lieudit terricce d'une surface de 00ha 01a 57ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

"Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Les oppositions seront reçues en l'Etude de Notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

Adresse mail de l'étude : rombaldi@notaires.fr